AVANT ART. 33 N° II-790

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-790

présenté par Mme Jacqueline Dubois, M. Sorre, Mme Colboc, M. Kerlogot et Mme Piron

AVANT L'ARTICLE 33

Mission « Enseignement scolaire »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.